

## Examen philosophique de la valeur de la désobéissance civile

### Luc Ferry - Contre la désobéissance civile

L'argumentation contre la désobéissance civile (et *a fortiori* contre l'usage de la violence politique) en démocratie repose sur l'idée selon laquelle la démocratie est le régime politique qui organise la possibilité de protester contre l'État dans la légalité. Le philosophe Luc Ferry défend ici cet argument (la désobéissance est légitime dans un État totalitaire, pas dans une démocratie) contre la désobéissance civile, qu'il rebaptise « désobéissance civique », puisque le sens de celle-ci est de transgresser le devoir civique de l'obéissance à la loi. De même que la science cherche moins à prouver la vérité qu'à « réfuter » (prouver l'erreur), afin d'éliminer les hypothèses fausses, la démocratie est moins le régime qui organise le gouvernement du peuple qu'un système politique dans lequel le peuple dispose, à travers l'élection, du pouvoir d'éliminer sans violence les dirigeants qu'il juge incompétents ou injustes. La possibilité offerte au peuple de faire une révolution pacifique par l'élection rendrait ainsi inutile, arbitraire et injuste la désobéissance aux lois comme moyen d'action politique.

*La question de savoir dans quelle mesure la désobéissance civique est légale ou non est difficile à résoudre, l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme, dont il faut rappeler qu'il possède aujourd'hui une valeur constitutionnelle, consacrant le droit de résistance à l'oppression, toute la question étant cependant de savoir ce qu'on appelle « oppression ». Or c'est là, justement, que le bât blesse. Désobéir aux autorités dans un pays totalitaire, quand le pouvoir vous ordonne d'accomplir des actions abjectes, n'a bien évidemment ni le même sens ni la même portée que dans une démocratie douce et pacifique. Les justes qui dans l'Allemagne nazie et dans les pays occupés ont désobéi à la loi du temps, tandis que d'autres l'appliquaient parce que c'était la loi, ont risqué leur vie. **Dans une démocratie, il est toujours possible de s'exprimer librement, de manifester, de publier des articles, des livres, de critiquer les autorités dans les médias et qui plus est, de voter. [...]***

*Spontanément, la conscience commune s'imagine que la grande question politique, la seule qui vaille, c'est la question de savoir qui doit gouverner. Or cette question n'est pas forcément la bonne (...) Que ce soit un seul, que ce soit une classe sociale, que ce soit le peuple tout entier, que ce soient les représentants du peuple ou les experts, peu importe à la limite. **Le vrai problème, c'est de savoir comment contrôler, comment « réfuter », c'est-à-dire destituer ou changer les gouvernants sans violence. De même que la science ne cherche pas à « vérifier » des hypothèses scientifiques, comme on le croit naïvement, mais au contraire à les réfuter autant qu'il est possible, le bon régime politique est celui au sein duquel il est possible de se débarrasser des dirigeants pour en mettre d'autres à la place sans être contraint de recourir à la force. Or ce régime s'appelle la démocratie car elle est le seul système qui organise pacifiquement le droit de résistance. Notez qu'ici, le régime politique est dit***

*« démocratique », non pas au sens où c'est le peuple qui gouvernerait, mais au sens où c'est le peuple qui peut « dégager » les dirigeants, les remplacer sans recourir à la force brutale. (...) Disons-le clairement, dans un tel système, les cas de figure dans lesquels la désobéissance civile trouve une réelle légitimité sont infiniment rares.*

**John RAWLS, *Théorie de la justice*, 1971.**

John Rawls est considéré comme le philosophe politique le plus important du 20<sup>e</sup> siècle. Américain, il est contemporain du mouvement des droits civiques. Dans le cadre de son grand livre, *Théorie de la justice*, il consacre une analyse à la question de la légitimité de la désobéissance civile. Rawls donne une définition précise de la désobéissance civile et présente le problème comme un conflit de devoirs : au devoir civique d'obéir à la loi de l'État démocratique, qui est en théorie l'expression de la souveraineté du peuple, en pratique la volonté de la majorité, s'oppose le devoir de lutter pour sa liberté et contre l'injustice.

Rawls définit la désobéissance civile comme un acte de responsabilité politique qui doit être distingué de l'objection de conscience. L'objection de conscience est un refus d'obéissance fondé sur une révolte de la conscience dont le sens n'est pas nécessairement politique. La motivation du martyr chrétien était religieuse, celle du pacifiste est purement morale. Cette désobéissance, même motivée par des raisons religieuses, morales ou partisans qui semblent légitimes ne peut pas être justifiée sur le plan politique, car il s'agit d'une décision subjective fondée sur des convictions personnelles. Sans être un simple caprice la motivation de l'objection de conscience peut néanmoins paraître arbitraire au regard de ceux qui ne partagent pas les convictions du désobéissant. La désobéissance civile est une désobéissance politique, dont le but est politique (provoquer un changement dans les lois et l'action de l'État). Elle est légitime, estime Rawls, si elle se fonde sur un principe de justice politique, un principe reconnu par la constitution démocratique de l'État. À la différence de l'objection de conscience, la désobéissance civile échappe ainsi à l'arbitraire de la subjectivité, bien qu'elle procède d'une décision unilatérale de la conscience de désobéir à la loi commune : c'est à l'inverse l'État, en contradiction avec ses propres principes, qui est pris en flagrant délit d'arbitraire. Cette argumentation justifie par exemple l'usage de la désobéissance civile dans la lutte contre l'esclavage ou la ségrégation raciale, puisque les lois étaient, dans ces configurations historiques, en contradiction flagrante avec le principe de l'égalité en droits sur lequel repose la constitution démocratique de l'État.

La désobéissance civile comme problème de philosophie politique

*Le problème de la désobéissance civile ne se pose, selon moi, que dans le cadre d'un État démocratique plus ou moins juste pour des citoyens qui reconnaissent et admettent la légitimité de la constitution. La difficulté est celle du conflit des devoirs.*

*Quand le devoir d'obéir aux lois promulguées par une majorité législative (ou des décrets issus d'une telle majorité) cesse-t-il d'être une obligation face au droit de défendre ses libertés et au devoir de lutter contre l'injustice ? Cette réflexion implique une réflexion sur la nature et les limites du gouvernement par la majorité ; c'est pour cela que le problème de la désobéissance civile est un test crucial pour toute théorie du fondement moral de la démocratie.*

La définition de la désobéissance civile

*La désobéissance civile peut, tout d'abord, être définie comme un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon son opinion mûrement réfléchie, les principes de la coopération sociale entre les êtres libres et égaux ne sont actuellement pas respectés.*

La distinction entre objection de conscience et désobéissance civile

*1 - L'objection de conscience est le fait de ne pas obéir à une injonction légale plus ou moins directe ou à un ordre administratif. C'est un refus, car nous recevons un ordre et, étant donné la nature de la situation, les autorités savent si nous leur obéissons ou non. Un exemple typique est celui des premiers chrétiens qui refusaient d'accomplir certains actes de piété prescrits par l'État païen, ou celui des Témoins de Jehova qui refusent de saluer le drapeau. D'autres exemples sont le refus d'un pacifiste de servir dans les forces armées ou celui d'un soldat d'obéir à un ordre qui, selon lui, s'oppose manifestement à la loi morale en tant qu'elle s'applique à la guerre. Ou bien encore, l'exemple de Thoreau du refus de payer un impôt parce que, ainsi, on contribuerait à une grave injustice à l'égard de quelqu'un d'autre. (...) L'objection de conscience n'est pas nécessairement basée sur des principes politiques ; elle peut être fondée sur des principes religieux ou d'une autre sorte qui diffèrent de l'ordre constitutionnel. La désobéissance civile, elle, est un appel à une conception de la justice communément acceptée alors que l'objection de conscience peut avoir d'autres motifs. Ainsi, supposons que les premiers chrétiens aient justifié leur refus d'obéir aux coutumes religieuses de l'Empire, non en se référant à la justice, mais seulement parce qu'elles étaient contraires à leurs convictions religieuses ; leur argumentation dans ce cas ne serait pas politique, pas plus que ne le sont les conceptions d'un pacifiste, en supposant que les guerres défensives, du moins, soient reconnues par la conception de la justice à la base du régime constitutionnel. Mais l'objection de conscience peut être basée sur les principes politiques. On peut refuser d'obéir à une loi qui est si injuste qu'il est simplement hors de question de s'y soumettre. Ce serait le cas si, par exemple, la loi nous commandait de rendre*

*esclave une autre personne ou de nous plier à un destin semblable. Il s'agit là de violation de principes politiques reconnus.*

*2 - Mais bien que chacun doive décider par lui-même si les circonstances justifient la désobéissance civile, il n'en résulte pas que la décision dépende de ce qui nous plaît. Nous ne devrions pas nous laisser guider par nos intérêts personnels ni par nos fidélités politiques au sens étroit. Pour agir de manière autonome et responsable, un citoyen doit prendre conscience des principes politiques qui sont à la base de la constitution et qui guident l'interprétation. Il doit essayer d'évaluer comment ces principes devraient être appliqués dans le contexte actuel. Si, après mûre réflexion, il arrive à la conclusion que la désobéissance civile est justifiée et se conduit en conséquence, il agit en accord avec sa conscience. Et, bien qu'il puisse se tromper, il n'a pas agi selon son caprice. La théorie du devoir et de l'obligation politique nous permet de faire ces distinctions.*